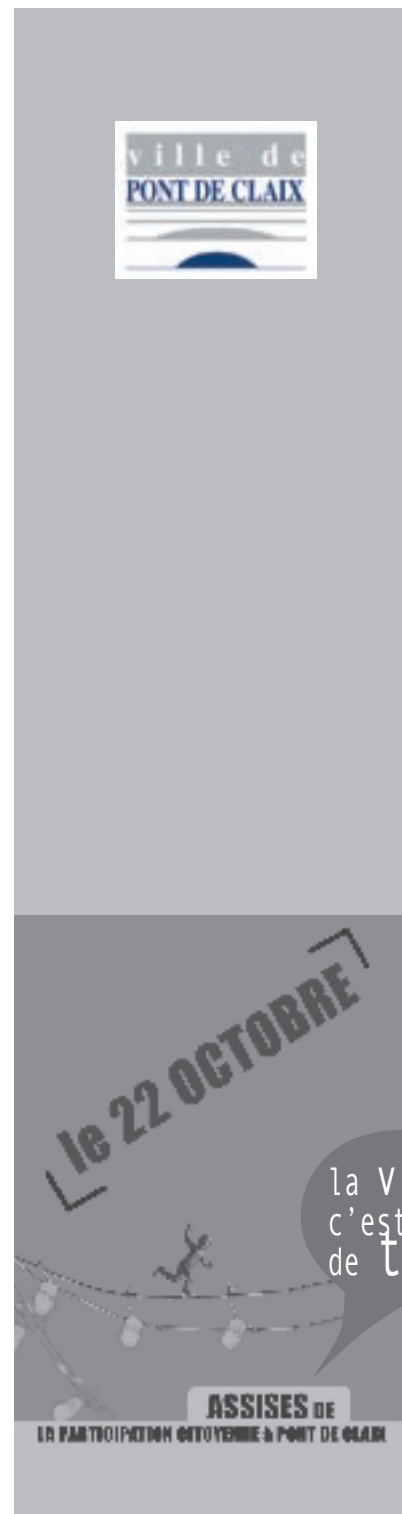


Quid de la Participation Citoyenne à Pont-de-Claix ?

Qui fait quoi, qui peut aller où, comment ça marche et par où on y va ? L'objectif de ce livret est de décrire le plus simplement possible le fonctionnement de la participation citoyenne à Pont-de-Claix en 2005.

Si son ambition est de faciliter la compréhension du fonctionnement de la participation citoyenne pour tous les Pontois, il ne veut pas être un discours idéologique. Les points de vue sur l'action citoyenne sont multiples, ils éclairent chacun à leur façon, le lecteur se construira ses avis et, nous l'espérons, ses envies à venir lui aussi participer.

document établi par « arpenteurs » octobre 2005
contact 04 76 53 19 29



Quid de la Participation Citoyenne à Pont-de-Claix ?

Sommaire

Pourquoi un Quid de la Participation Citoyenne à Pont-de-Claix?	3
Les lieux de la participation à Pont-de-Claix	5
Le Conseil Consultatif Budgétaire	6
Les Comités de Quartiers	8
Le Fonds de Participation des Habitants	10
Les Visites de Quartiers	12
Les Ateliers du Plan Local d'Urbanisme	14
Le groupe de travail sur la halle d'accueil au centre social Jean Moulin	16
Le groupe "Temps festifs" animé par le centre social Jean Moulin	18
Le groupe "Communication sur le quartier Grand Galet" pilote par le centre social Jean Moulin	20
La Charte Communale des Sports	22
Le Groupe de qualification mutuelle Pour la Transparence dans l'Attribution des Logements sociaux	23
Les Assises de la Jeunesse	25
L'UniverCité de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	26
Le Projet Educatif Local	28

Pourquoi un Quid de la Participation Citoyenne à Pont-de-Claix ?

Une évaluation participative	31
<hr/>	
Participer, mais pourquoi ?	
Une volonté politique	32
L'avis des professionnels	34
Le point de vue des habitants	35
Quels sujets, dans quels temps, sur quels territoires ?	37
<hr/>	
Du citoyen et du global	38
Le territoire	38
Le temps	40
Mobiliser tous les Pontois	41
<hr/>	
L'information, la communication	41
Compter sur les initiatives	42
Propositions d'évolution des instances de participation de Pont-de-Claix, à débattre pendant les Assises	43
<hr/>	
1. Les Comités de Quartiers	43
2. Le "Quid" de la Participation, quoi, qui, comment	44
3. Réorganiser les Visites de Quartiers	44
4. Une ouverture graduelle du Comité Consultatif Budgétaire	45
5. Créer un Comité de la Participation	45

La ville de Pont-de-Claix propose depuis l'an 2000 à tous ses habitants de prendre la parole et de donner son avis sur l'action municipale. Comment se prépare le budget annuel et quels sont les projets à privilégier ? Comment finir l'aménagement des quartiers en priorisant les désirs des habitants ? Comment permettre à des initiatives festives, culturelles ou simplement conviviales de trouver une aide financière pour se réaliser ? Comment participer au projet pédagogique des écoles ? Comment mieux comprendre la façon dont on attribue les logements sociaux ?

Ainsi, des espaces de rencontre et de débat ont vu le jour et fonctionnent maintenant sur tous ces sujets. Le Conseil Consultatif Budgétaire travaille sur le budget municipal. Quatre Comités de Quartiers échangent sur les améliorations nécessaires à apporter dans la ville et proposent une utilisation d'une enveloppe budgétaire spécifique. Un Fonds de Participation des Habitants accueille des groupes d'habitants porteurs d'un projet et attribue des aides à la réalisation. Des visites de quartiers sont organisées chaque année sur dix parcours dans la ville durant lesquels les habitants peuvent discuter directement avec des élus et les services municipaux... etc.

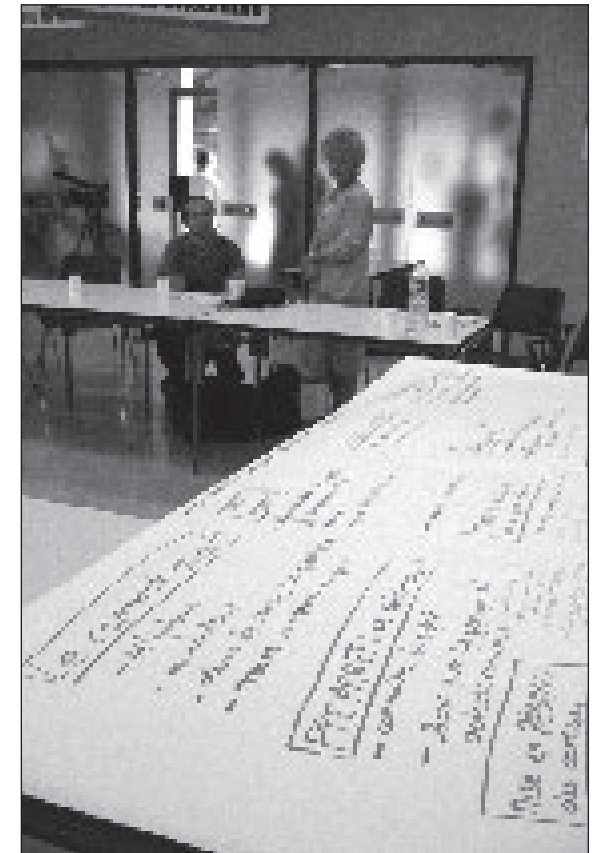
Après quelques années de fonctionnement, un groupe de Pontois, habitants, professionnels et élus se sont retrouvés durant six soirées pour commencer une évaluation de ces différents lieux d'échange et de débat et préparer les Assises de la Participation Citoyenne. Qu'est-ce qui fonctionne bien ? Qu'est-ce qu'on peut améliorer ? Quelles adaptations préparer pour que la participation citoyenne soit une réalité pour la ville et pour le plus grand nombre possible de ses habitants ?

Les lieux de la participation à Pont-de-Claix

Une des propositions importantes est la création d'un "Quid" de la participation à Pont-de-Claix. En effet, la diversité des propositions de participation, si elle est considérée la plupart du temps comme un atout et une grande qualité de l'action citoyenne de la ville, reste parfois difficile à comprendre. Qui fait quoi, qui peut aller où, comment ça marche et par où on y va ? L'objectif de ce livret est de décrire le plus simplement possible le fonctionnement de la participation citoyenne à Pont-de-Claix en 2005. Comme le "Quid", on peut le lire d'un bout à l'autre ou se référer à son sommaire détaillé. Comme le "Quid", il faudra l'actualiser régulièrement pour qu'il puisse intégrer les évolutions inéluctables que les Pontois vont proposer au fil du temps.

Ce Quid n'est pas établi comme les tables de la loi de la participation à Pont-de-Claix. Il n'est pas une charte, il n'est pas une règle. Il tente de décrire dans un langage simple l'état des lieux et les questions en débat. Il a été construit peu à peu, à mesure du travail du groupe de préparation des Assises, il garde donc toute la variété des points de vue, toutes les interrogations des uns ou des autres, et sans doute même quelquefois les contradictions. Si son ambition est de faciliter la compréhension du fonctionnement de la participation citoyenne pour tous les Pontois, il ne veut pas être un discours idéologique. Les points de vue sur l'action citoyenne sont multiples, ils éclairent chacun à leur façon, le lecteur se construira ses avis et, nous l'espérons, ses envies à venir lui aussi participer.

Nous commençons ce recueil par la présentation de chaque dispositif. Nous exposons donc pour chacun ses objectifs, les participants qu'il rassemble, la fréquence de ses réunions, les territoires concernés, les thématiques abordées, le type d'animation et d'organisation. Chaque description est suivie du contact direct que l'on peut joindre pour en savoir davantage et quelquefois d'un petit commentaire.



Objectif

C'est un lieu de présentation, d'information, de débat, de propositions sur le budget municipal. Il a accès, en toute transparence, à toutes les informations sur les finances communales. Son travail aboutit chaque année à la rédaction d'un rapport d'orientation budgétaire conçu en toute indépendance des habitants du Conseil qui se retrouvent, au moment de cette phase, sans élus ni fonctionnaires.

Participants

L'adjoint au Maire en charge du budget de la commune, un représentant de chaque groupe politique du Conseil municipal, les responsables de l'administration municipale, et 35 habitants tirés au sort sur les listes électorales (5 par bureau de vote), 7 jeunes entre 18 et 25 ans tirés au sort sur la liste électorale, 8 membres délégués par chaque Comité de Quartier (2 par Comité) y participent. Les personnes qui ne sont pas sur la liste électorale et qui souhaitent participer peuvent se signaler. Leur renouvellement est prévu tous les ans.

Fréquence

Le Conseil Consultatif Budgétaire se réunit 8 à 10 fois par an.

Territoire concerné

C'est à l'échelle de toute la commune qu'intervient le CCB.

Thématique abordée

Toutes les thématiques qui font la vie de la commune peuvent y être abordées. Les réponses sont apportées immédiatement ou dans une prochaine séance après préparation par les services. Le budget municipal est présenté et débattu et toutes les questions le concernant peuvent être posées.

Animation et organisation

Le dispositif est animé par un intervenant extérieur qui s'appuie sur le service des finances. Les séances ont lieu dans la grande salle de la Maison des Sociétés. Les séances font l'objet d'un compte-rendu. Chaque participant reçoit une invitation et l'ordre du jour établi par les membres du CCB lors de la séance précédente. Les séances plénières sont complétées par des ateliers budgétaires qui sont des moments pédagogiques, durant lesquels les professionnels et les élus présentent les activités communales et où l'on prend en compte l'expérience d'usage des habitants. Les réunions durent environ 1h30.

Le CCB a conçu une brochure distribuée à tous les Pontois, le "Pense pas bête du Citoyen Gestionnaire" qui explique la gestion des collectivités territoriales et les engagements de la ville vis-à-vis du CCB.

Chaque année, une exposition présente le budget avant son adoption, le CCB présente un rapport qui est publié dans le journal municipal et débattu dans une réunion publique.

Commentaires

Ce dispositif se rapproche du "budget participatif" initié par les pays d'Amérique du Sud, en particulier Porto Alegre au Brésil. La ville de Pont-de-Claix est désormais partie prenante du réseau URBAL qui la met en lien avec différentes villes d'Amérique du Sud et de Belgique dans un travail de recherche et d'échange d'expériences sur ce sujet.

Contact

Christine VACHEZ, Service Financier : 04 76 29 80 08.

Georges FERREBOEUF, Cabinet ELC2 : 04 72 60 80 17.

Objectif

Ce sont des lieux d'échange et de débats sur le fonctionnement du quartier.

Participants

Le Maire, le Premier-Adjoint, le Conseiller Municipal délégué à la vie des quartiers et les élus de proximité, les fonctionnaires du service Politique de la ville et du service cadre de vie, et tous les habitants volontaires du quartier peuvent y participer.

Fréquence

3 à 4 séances sont organisées chaque année dans chaque quartier.

Territoire concerné

La commune est divisée en quatre quartiers distincts : GRAND-GALET, ILES-DE-MARS, LE BOURG, VILLANCOURT.

Thématique abordée

On y aborde les sujets liés au cadre de vie, à la circulation, aux aménagements, à la gestion et à l'entretien, à l'ambiance du quartier et jusqu'à l'organisation de l'animation du quartier. Les réponses sont apportées immédiatement ou dans une prochaine séance après préparation par les services. Les projets d'aménagements prévus sont présentés dans cette instance, comme les évolutions de l'organisation de l'action publique. Par exemple, c'est ici qu'on expose la nouvelle façon dont est organisée la collecte des ordures ménagères par la Métro. On parle d'aménagement mais aussi d'animation du quartier. Les habitants sont aussi force de proposition en particulier pour décider de l'utilisation d'une enveloppe budgétaire spécifique de 16 000 euros par an et par quartier.

Animation et organisation

Le dispositif est animé par un fonctionnaire du service politique de la ville qui s'appuie sur le service cadre de vie. Les séances ont lieu dans une salle du quartier et durent 1h30. Les rencontres font l'objet d'un compte-rendu. Chaque participant reçoit une invitation et l'ordre du jour établi par les services avant chaque réunion. Les séances plénières sont complétées par des groupes de travail qui traitent d'un sujet particulier pour l'approfondir.

Commentaires

Les villes de plus de 80 000 habitants sont désormais dans l'obligation d'organiser ce type d'instance. Mais ce n'est pas une obligation légale pour Pont-de-Claix.

Contact

Muriel ARBONVILLE, service Politique de la ville : 04 76 29 80 49.

Une enquête sur le fonctionnement des Comités de Quartiers

Cette enquête réalisée par 608 questionnaires envoyés a reçu 87 réponses et rapporte que.

- 56% d'hommes et 44% de femmes fréquentent cette instance.
- La moyenne d'âge est assez élevée (55 ans)
- 36% considèrent que les Comités correspondent à leurs attentes, 53% sont mitigés mais seulement 2% ne s'y retrouvent pas du tout
- 78% trouvent qu'il faut continuer de proposer les enveloppes de quartier même si les appréciations sont plus mitigées.

Objectif

Il attribue un financement pour l'aide aux projets à l'initiative d'habitants. Les principaux critères de choix des projets retenus sont leur capacité à créer de la convivialité, une meilleure connaissance des habitants entre eux, une amélioration du "vivre ensemble".

Participants

Tout habitant ou groupe d'habitants peut proposer un projet.

Fréquence

Il se réunit tous les mois et demi.

Territoire concerné

Toute la commune et plus particulièrement les quartiers Grand-Galet, Iles-de-Mars, Olympiades, Taillefer.

Thématique abordée

Le FPH est destiné aux projets sportifs, culturels, festifs qui puissent favoriser la convivialité, les rencontres intergénérationnelles ou inter-résidences.

Animation et organisation

Financé par l'Etat, le Conseil Général, le Fonds d'Action Sociale et la Commune, le Fonds est géré par le Comité des fêtes. Un Comité d'attribution où siègent 7 habitants élus pour deux ans par les associations ou les anciens porteurs de projet et 2 représentants du Comité des Fêtes, est seul juge. Deux professionnels sont présents pour assister ce comité sans droit de vote. Il n'y a aucun élu dans cette instance.

Les porteurs de projet, après avoir construit leur dossier avec un professionnel, viennent le présenter et le défendre devant le comité.

Le financement accordé ne doit pas dépasser 800 euros et doit être complété par un apport propre.

L'enveloppe globale du FPH est de 7 600 € par an.

Commentaires

Une vingtaine de projets ont ainsi été financés depuis 2003, date de création du FPH.

Contact

Bernadette ARNOUX-GUILLEM, service vie associative: 04 76 29 80 58.



Objectif

Rencontre sur le terrain avec tous les Pontois qui le désirent sur le quotidien et ses dysfonctionnements, sans préparation.

Participants

Le Maire, le premier adjoint, les élus du quartier et les techniciens des services.

Fréquence

Une visite par an dans dix quartiers différents.

Territoire concerné

Toute la commune, par petits quartiers, dans l'espace public essentiellement.

Thématique abordée

Toutes les thématiques qui font la vie quotidienne, les sujets liés au cadre de vie, circulation, stationnement, aménagements extérieurs sont évidemment les plus courants.

Animation et organisation

La visite est annoncée dans le journal municipal et sur canal 9, un courrier est adressé à toutes les familles du quartier. À l'heure dite, le Maire et son équipe auxquels peuvent se joindre tout habitant commence un parcours dans le quartier. Les interpellations des habitants peuvent changer le parcours préétabli. On note à mesure les remarques mais aussi les dysfonctionnements constatés même sans interpellation d'habitants, par exemple la présence de voitures épaves. On constate aussi le fonctionnement d'un projet réalisé précédemment. Ce sont des "diagnostics en marchant".

Contact

Patrick CORTEY, Cabinet du Maire : 04 76 29 80 80.



Objectif

Définir avec les habitants les orientations et les grandes lignes d'évolution de la ville d'ici 15 à 20 ans, les limites des espaces industriels, les zones commerçantes, la gestion des risques naturels ou industriels, les prévisions en matière de déplacement, les zones à protéger....

Participants

Le Maire, Habitants volontaires, Techniciens de l'Urbanisme.

Fréquence

12 ateliers entre mai 2002 et janvier 2003, puis une réunion publique et un forum. Ces ateliers ne fonctionnent plus à ce jour. Mais un nouveau groupe avec la participation d'habitants commence le travail d'élaboration du PDL, Plan Local des Déplacements.

Territoire concerné

Toute la commune.

Thématique abordée

Toutes les questions d'urbanisme et de foncier. Le PLU est le document légal qui définit pour plusieurs années (jusqu'à sa refonte) les règles d'urbanisme et d'aménagement de toutes les modifications de la ville construite.

Animation et organisation

Le service Urbanisme avec un intervenant extérieur.

Commentaires

Suite : information permanente : dossier spécial 4 pages dans le Pont-de-Claix Mensuel : "les chantiers de la ville" en avril, juin, octobre et infos régulières. Dossier sur internet.

Contact

Céline THEDEVUIDE, service Urbanisme : 04 76 29 80 55.

Le groupe de travail sur la halle d'accueil

au centre social Jean Moulin

Objectif

Il a pour but d'améliorer l'accueil au centre social Jean Moulin par le réaménagement du hall d'accueil.

Participants

Il a rassemblé les professionnelles du centre social (directrice, conseillère en économie sociale et familiale, secrétaires d'accueil, secrétaire sociale, assistante sociale), des habitants fréquentant les services ou activités du centre social, le service communication de la ville de Pont de Claix.

Fréquence

Le groupe s'est réuni une fois par mois de décembre 2004 à avril 2005.

Thématique abordée

Il a travaillé sur l'aménagement du hall d'accueil (banque d'accueil, espaces d'attente...),.

les informations à disposition des usagers dans le hall d'accueil (plaquettes, affichage...).

Animation et organisation

Le groupe de travail a été animé par la directrice du centre social.

La première séance a été consacrée à la visite de l'équipement afin que les habitants comprennent bien ce qu'est un centre social. Puis un "diagnostic partagé" a été fait sur le hall d'accueil existant.

Les réunions ont eu lieu sous forme d'échanges entre les habitants et les professionnelles. Deux visites dans d'autres centres sociaux ont été organisées pour enrichir la réflexion.

Des propositions ont été faites conjointement par les professionnelles et les habitants pour rendre plus convivial le hall d'accueil et améliorer l'information disponible dans cet espace.

Commentaires

Le regard croisé des professionnelles et des habitants a permis des échanges et l'émergence de nombreuses idées.

À ce jour, des panneaux d'information sur le centre social ont été réalisés, les espaces d'attente ont été modifiés, l'information (affiches, plaquettes) est classée et organisée. Reste à changer la banque d'accueil pour un accueil plus convivial.

Contact

Isabelle MARCE FANTON, directrice du centre social : 04 76 98 37 19.



Le groupe “Temps festifs”

animé par le centre social Jean Moulin

Objectif

Ce groupe permet aux habitants du quartier Grand Galet de se rencontrer, de créer ou renforcer les liens sociaux, valoriser l'image du quartier Grand Galet.

Participants

Le groupe rassemble des représentants du centre social Jean Moulin, de la mission jeunesse, du secteur culturel, du service prévention/vie des quartiers, de l'APASE, du CCES, de la MJC et des habitants du quartier.

Les élus participent au comité de pilotage.

Fréquence

Une réunion par mois se tient depuis avril 2005.

Territoire concerné

Le quartier Grand Galet.

Thématique abordée

Les professionnels et les habitants réfléchissent ensemble à l'organisation de temps forts sur le quartier.

Animation et organisation

Ce groupe est animé par l'animatrice-référent famille du centre social. Après chaque réunion, un compte-rendu est rédigé par un habitant et un professionnel.

Les professionnels accompagnent les habitants dans la réalisation d'un temps festif mais peuvent aussi impulser des actions.

Commentaires

La présence d'un nombre important de services et de structures de la commune permet de mener des actions concertées, de coordonner les projets à l'échelle du quartier.

À ce jour, les habitants se sont mobilisés sur l'opération “Immeubles en fête”, ils ont organisé un pique-nique avant la projection du film en plein air l'été dernier.

Ils ont pour projet d'organiser une animation intergénérationnelle autour du sapin de Noël (décoration, goûter...) et contribueront à organiser une soirée cabaret (soirée musicale) au centre social.

De nouveaux habitants peuvent s'intégrer à ce groupe.

Contact

Claudine PONCET-MOÏSE, animatrice centre social Jean Moulin
04 76 98 37 19.



Le groupe “Communication sur le quartier Grand Galet”

piloté par le centre social Jean Moulin

Objectif

Ce groupe vise à améliorer la communication et l'information sur le quartier Grand Galet.

Participants

Il rassemble des représentants du centre social Jean Moulin, du secteur communication de la ville de Pont de Claix, des services municipaux et structures de la commune (voir fiche précédente), et des habitants du quartier Grand Galet.

Fréquence

Il se réunit une fois par mois depuis avril 2005.

Territoire concerné

Le quartier Grand Galet.

Thématique abordée

Comment améliorer la communication et l'information des habitants sur ce qui se passe sur la commune et plus spécifiquement sur le quartier Grand Galet ?

Animation et organisation

Un état des lieux des moyens d'information utilisés par les habitants a été fait. Les habitants ont fait des propositions pour améliorer l'existant (le bulletin mensuel, canal 9, le site internet de la ville...).

Ce groupe d'habitants va se lancer dans la rédaction d'une “feuille de chou” pour les habitants du quartier.

Commentaires.

De “demandeurs”, les habitants de ce groupe sont passés à “acteurs” puisqu'ils vont s'impliquer directement dans l'élaboration et la rédaction

de leur “journal”. Les professionnels se situent maintenant en accompagnement pour le lancement de cette “feuille de chou” mais à terme, l'objectif est de laisser les habitants se prendre en charge.

De nouveaux habitants peuvent s'intégrer à ce projet.

Contact

Isabelle MARCE FANTON, centre social Jean Moulin : 04 76 98 37 19.



Objectif

Elle fixe les droits et les devoirs respectifs de chacun et a été élaborée par les clubs sportifs et la municipalité.

Participants

L'adjoint au Maire délégué aux sports, les services municipaux, des représentants des associations sportives .

Fréquence

Année 2004.

Territoire concerné

Toute la commune.

Thématique abordée

La charte établit la clarté sur le rôle de chacun, la responsabilité et les missions de chacun.

Animation et organisation

Le secteur des Affaires sportives.

Commentaires

Parmi les objectifs : clarté des rôles, maîtrise des missions, libre choix et réversibilité, confiance et partenariat, transparence, évaluation et démocratie.

Contact

Secteur Sports : 04 76 29 80 50.

Objectif

Aborder la question de l'attribution des logements sociaux, dans le climat de tension important dû au manque, en toute transparence et en meilleure compréhension avec les demandeurs. Production d'une plaquette d'information à destination des demandeurs de logement.

Participants

Des représentants des bailleurs sociaux, des services municipaux, la CNL et des demandeurs de logements forment un groupe de "qualification mutuelle".

Fréquence

6 jours de formation et 2 réunions publiques en 2004.

Territoire concerné

Le parc de logements sociaux de la ville.



Thématique abordée

Toutes les interrogations des demandeurs de logement, les circuits des dossiers, les possibilités, les obligations.

Animation et organisation

Un intervenant extérieur et le service logement du CCAS.

Commentaires

L'expérience a été remarquée et primée par l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale et a ainsi reçu le premier prix de l'innovation sociale.

Suite : des permanences d'information sur le logement ont lieu une fois par mois, en présence de l'Adjoint au logement, de la CNL et d'un ou deux habitants demandeurs de logement.

Contact

Sara VALLA, Direction du CCAS: 04 76 29 80 23.

Objectif

Développer des projets définis et adressés aux jeunes. Faciliter et améliorer l'échange entre eux et avec les adultes, développer la citoyenneté des jeunes.

Participants

Jeunes de la Commune âgés de 18 à 25 ans.

Fréquence

Lancement en novembre 2003 par les Assises avec un comité d'organisation composé de 25 jeunes (filles et garçons).

Territoire concerné

Toute la ville.

Thématique abordée

Tous thèmes intéressant les jeunes : questions de société, leur place dans la ville et la société, la reconnaissance des jeunes, le pouvoir d'expression de la jeunesse.

Animation et organisation

À partir du Point Information Jeunesse, une manifestation festive est organisée chaque année.

Contact

Muriel ARBONVILLE, Service jeunesse : 04 76 29 80 49.

Objectif

Espace de débats, d'échange d'expériences et de formation autour des expériences en matière de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Participants

Des élus, des experts, des professionnels et des habitants, représentant différentes communes de l'agglomération et de la Région.

Fréquence

Deux ou trois rencontres par an.

Territoire concerné

La commune, l'agglomération, la région.

Thématique abordée

Comment améliorer la prise en compte des réalités de terrain dans une gestion plus performante ? En réunissant toutes les compétences, celle des élus et des services municipaux, celle des bailleurs, celle des habitants, experts de l'usage et du quotidien. Des expériences innovantes sont étudiées et débattues pour construire une culture méthodologique sur ces questions.

Animation et organisation

Le service Politique de la Ville porte l'organisation générale de l'UniverCité, les réunions sont animées par un intervenant extérieur. Les rencontres passent de séances plénières avec une centaine de participants à des ateliers plus conviviaux. Des actes sont édités après chaque rencontre. L'UniverCité est financé par la Métro, le Conseil régional et la Commune.

Commentaires

Thèmes déjà abordés: "Images de quartier et qualité de service", "Le voisinage", "Le partenariat de proximité", "La sécurité au quotidien", "Projet urbain et gestion urbaine".

Prochain thème le 21 septembre 2005: "La Maison de l'Habitant".

Contact

Laure GUEPIN, Politique de la ville: 04 76 29 80 40.



Objectif

Prévenir l'échec scolaire, agir contre les inégalités. Faciliter l'accès pour tous à l'éducation, aux sports, à la culture et aux loisirs.

Participants

Tous les partenaires de l'action éducative, les enseignants, les parents, les associations, les services municipaux.

Fréquence

Un Forum organisé en avril 2003.

Territoire concerné

Toute la ville.

Thématique abordée

Toutes les questions concernant l'éducation des enfants et des jeunes sur la commune.

Animation et organisation

Le comité de pilotage du PEL (Plan Educatif Local) est un lieu d'échange, de réflexion et d'analyse.

Contact

Géraldine GELORMINI, secteur Education : 04 76 29 80 60.

Une évaluation participative

De mai à septembre 2005, une quarantaine de personnes se sont retrouvées régulièrement pour observer et évaluer les différents dispositifs de participation de la ville. Ce sont des élus, des professionnels et des habitants, tous impliqués dans l'une ou l'autre instance et qui ont bien voulu réfléchir à leur pratique ensemble. Voici, croisées avec quelques éléments ressortant d'enquêtes ou de questionnaire réalisés par téléphone auprès des Pontois, les appréciations du groupe.

Participer, mais pourquoi ?

C'est la première question que le groupe s'est posé pour vérifier avant tout si l'idée même de participation avait du sens et si les raisons étaient bien prises en compte par les actions. Les raisons de chacun sont différentes, nous avons choisi d'écouter les raisons des élus, puis celles des professionnels, puis celles des habitants participants.



Depuis plusieurs années, l'idée que les gens, habitants, citoyens, usagers pouvaient prendre place dans la construction de l'action publique et la gestion de leur ville est devenue plus naturelle. Les élus de Pont-de-Claix ont décidé d'orienter l'organisation de la gestion de la ville vers cet objectif.

Ils énoncent les raisons de leur choix :

Pour l'ensemble des actions, **il s'agit de recréer du lien social**, la question du vivre ensemble est essentielle. C'est sans doute aussi une façon de faire des projets respectés, durables. Le parc de la Colombe, conçu avec les habitants, n'a subi aucune dégradation. Maintenir la paix sociale est un enjeu.

C'est aussi une façon d'**être en permanence à l'écoute des citoyens** et de mieux les impliquer dans la vie de la commune. C'est-à-dire leur permettre d'être plus conscients des difficultés, des contraintes qui pèsent sur l'action publique. Et aussi de **les impliquer dans des luttes vers des instances supérieures**.

C'est une façon d'**évaluer en permanence l'action municipale**. Un outil comme un baromètre qui permet de vérifier, de contrôler la valeur des projets qu'on engage. C'est aussi une réponse à un reproche fait par les habitants avant les dernières élections qui trouvaient qu'on ne voyait les élus qu'une fois tous les six ans.

C'est une façon de réhabiliter le politique, de permettre aux gens d'**avoir prise sur l'évolution de leur vie quotidienne**.

La ville, ça commence avec la vie quotidienne, c'est aussi comme ça que commence le politique. L'avenir ne passe plus par des théories fumeuses, il faut prendre conscience des réalités qui sont aussi, par exemple, la présence d'un chien dans deux ménages sur trois à Pont-de-Claix. Les 40% d'abstention aux élections sont sans doute en partie dus à la fracture qui s'est constituée entre les gens et les élites techniciennes ou politiques. On ne peut plus penser la ville sans ses habitants.

On touche encore pas assez de gens, mais les différents dispositifs ont sans doute impliqué près de 1000 personnes. Il faut aller plus loin.

Et puis, il y a le plaisir, **l'enthousiasme à faire les choses collectivement**, c'est une vraie motivation, une source d'énergie.



Tout d'abord, ils rappellent que dans de nombreux cas, **c'est une obligation légale**. Depuis 1995, toute une série de lois impose la consultation des citoyens.

La participation, par exemple au sein du Fonds de Participation des Habitants (FPH), apprend à s'exprimer, **à prendre des responsabilités**, met en valeur l'initiative des habitants et favorise l'implication au projet collectif, à la vie de la cité.

La participation, par exemple au sein des Comités de Quartiers, permet d'entendre l'avis des habitants sur **ce qui les concerne directement** et de vérifier que les solutions techniques sont bonnes. Au fil du temps, les sujets sont moins centrés sur des préoccupations personnelles. La confrontation du point de vue des habitants et du point de vue des techniciens est une dimension intéressante.

Les professionnels mettent en garde sur des difficultés qu'ils ont perçues: Est-ce une volonté de transformer le monde ? Est-ce que cela traduit un manque ? Où et quand les élus font-ils vraiment de la politique ? **Est-ce que ces dispositifs sont des espaces pour faire de la politique autrement ?** Mais il ne faut pas que ces espaces de participation deviennent une caution qui évite d'en faire.

Les professionnels s'interrogent continuellement sur la performance de leur action. Qu'en est-il des habitants ? Comment se traduit leur implication dans la vie de la commune ? Et s'il faut faire que le conflit devienne un outil d'animation et de débat, comment le gérer, comment le rendre productif ?

Par exemple, sur le Conseil Consultatif Budgétaire, **on s'y informe de toutes les questions budgétaires**, on peut ainsi connaître aussi bien le coût de la nouvelle gendarmerie que ce que coûte un policier municipal. On pose des questions et **on a des réponses, immédiates ou différées**. C'est un lieu d'information, de réflexion et de proposition, les élus gardent la responsabilité de la décision.

On y traite autant des grands travaux que des petites améliorations de la vie quotidienne.

C'est un lieu où **l'on sent très directement l'influence qu'on a sur la décision**, où l'administré qui est aussi le contribuable peut prendre part à la gestion de "son" argent public.

Les Comités de Quartiers sont des espaces d'expression des gens, qui **permettent de mieux se connaître**, de se rencontrer entre copropriétés et résidences sociales, qui **facilitent la gestion des conflits** simplement en parlant. Même si les Comités ne peuvent pas intervenir financièrement sur les espaces privés, ils intéressent les copropriétés qui y trouvent une bonne information sur le territoire. La présence des élus et des techniciens permet d'élargir les éclairages.



Quels sujets, dans quels temps, sur quels territoires ?

La gestion de l'enveloppe budgétaire attribuée au quartier est un moyen de faire prendre conscience à tout le monde que les choses ont un coût, qu'il faut entrer dans l'enveloppe budgétaire qui n'est pas élastique, tout comme le budget familial. Ici, on est force de proposition, on s'informe, on discute, on définit ensemble des listes d'interventions que les services chiffrent, puis on vote pour établir les priorités.

Ces Comités de Quartiers contribuent sans doute à **construire l'identité d'un quartier**.

Là aussi, **on sent qu'on est réellement écouté**, on apprend à y dépasser les "y'a qu'a", les "ils font n'importe quoi" pour se rendre compte et faire l'apprentissage de la vie démocratique.

Les Ateliers pour le Plan Local d'Urbanisme ont été bien considérés aussi par ceux qui les ont fréquentés. On y obtient **une bonne information précise**, par exemple sur les risques majeurs, et on y fait des propositions.

Une des forces à mettre en valeur dans le fonctionnement du CCB comme du FPH ou des Comités de Quartiers, c'est la prise en compte des problèmes jusqu'à la réalisation du changement. **On voit les choses se transformer, on en est fier, cela rend les dispositifs crédibles**. Et comme on comprend la façon dont les choix s'établissent, on construit des logiques de solidarité. De la même façon, le versement rapide du financement du FPH aux porteurs de projets est une preuve de la valeur du processus.

Cependant, l'aspect concret ne doit pas empêcher la conscience du projet collectif, de la construction du bien commun. Comment faire de ces instances des lieux où l'on passe de la revendication individuelle et clientéliste à la dimension citoyenne et solidaire ? Souvent le concret comme la proximité empêchent ce parcours.

Ces trois questions interrogent chaque espace de débat et permettent autant de savoir ce qu'on sait déjà faire mais aussi ce qu'on pourrait faire évoluer.



L'aspect concret ne doit pas empêcher la conscience du projet collectif, de la construction du bien commun. **Comment faire de ces instances des lieux où l'on passe de la revendication individuelle et clientéliste à la dimension citoyenne et solidaire ?** Souvent le concret comme la proximité empêchent ce parcours.

Le territoire

Domanialité: propriété des terrains

Il n'y a pas que l'échelle du territoire qui pose question. Il y a aussi la domanialité, le statut de l'espace urbain. Est-on sur des terrains privés, dans des copropriétés, dans des propriétés des bailleurs sociaux, dans l'espace public municipal ? Les compétences qui décident sont-elles connues, entre le propriétaire, la commune, la Métro, l'Etat ? Il pourrait être important de régulièrement donner les outils de compréhension de ces données.

Les Comités de Quartiers sont, en tout cas, mobilisés sur l'ensemble de ces territoires, même si l'enveloppe budgétaire ne peut intervenir sur les terrains privés.

Proximité

Il a été proposé que des groupes de travail rassemblant des publics plus spécifiques que les Comités de Quartiers, autour d'une question particulière, sur **laquelle les riverains proches seraient davantage concernés** et plus à même de faire les bons choix.

Mais cela repose la question des finalités de ces instances, on constate bien souvent que **la réduction des territoires d'intervention renforce les stigmatisations, les replis sur soi et va à l'en-**

contre du développement d'un esprit citoyen qui a besoin d'appréhender les choses de façon plus globale.

Toute la commune

Certaines questions abordées en Comités de Quartiers comme les entrées de ville, ou des territoires en limite, devraient voir leur résolution dans une instance regroupant plusieurs Comités concernés, voire la commune voisine.

On pourrait imaginer que les Comités de Quartiers trouvent des temps de rencontre et d'échange entre eux. Comment s'intéresser à ce qui se passe ailleurs dans la commune ? Faut-il trouver des sujets communs ?

L'un des intérêts du FPH est qu'il accueille des propositions de n'importe quel quartier de la commune. Cela met une distance plus juste dans le rapport entre les habitants et leur quartier. Mais cela ne veut pas dire que tous les quartiers sont actifs. **Comment réveiller certains quartiers ? Comment leur faire connaître l'action du FPH et l'intérêt des projets qui se développent dans d'autres quartiers ?** Une plaquette a été réalisée et distribuée, peut-être faut-il recommencer ?

On ne peut intervenir que sur le territoire de la commune alors qu'on dépend d'autres échelles d'organisation comme l'agglomération (la Métro) ou le contexte national. **Ces instances de participation doivent être des porte-voix pour interpeller ces autres niveaux**, faire de la politique autrement en quelque sorte.

Le temps du débat

Au CCB, au cours d'une année, on aborde différentes thématiques. Mais le temps imparti à chaque thématique est restreint, on travaille une heure, mais la prochaine réunion est déjà sur un autre sujet sans possibilité d'approfondissement. La réponse financière ne crée pas de débat. **Peut-on prendre le temps du débat sur des sujets de choix de société, même si la commune ne peut pas répondre tout de suite ni à tout ce qui en sort ?**

On peut se demander si le temps imparti à la répartition de l'enveloppe budgétaire allouée aux Comités de Quartiers (deux réunions sur les trois ou quatre de l'année, et avec des temps de réunion de 1h30) ne limite pas une forme de débat plus ouvert et plus citoyen. Doit-on coûte que coûte affecter l'ensemble de cette enveloppe chaque année ?

Le temps de la préparation

La manière dont sont établis les ordres du jour pourrait être plus collective, plus visible, ainsi, les habitants pourraient eux aussi se préparer. Pour l'enveloppe budgétaire par exemple, cela paraît essentiel.

S'il est un sujet sur lequel tout le monde est en accord c'est bien celui de la mobilisation. Plus les Pontois seront nombreux à s'impliquer dans les espaces de débat, plus grand sera le succès. Mais reste à trouver comment.

On ne part pas de rien. Un opération qui a permis d'appeler plus de 2000 foyers pontois fait état de nombreux interlocuteurs qui connaissent l'existence des Comités de Quartiers par exemple, même s'ils ne les fréquentent pas.

L'information, la communication

Deux grands axes de réflexion sont actifs : comment s'y reconnaître mieux dans la diversité de la proposition de participation et comment informer mieux ceux qui ne participent pas ?



Mieux informer cela veut dire montrer comment on accède à ces différents dispositifs, expliquer ce qui fait que ça marche, que c'est efficace, donner des éléments concrets, montrer et donner à entendre des témoignages des Pontois qui s'expriment, éviter tout jargon.

On constate aussi que quelquefois, l'information est erronée, par exemple que des habitants sont persuadés que les Comités de Quartiers sont réservés aux propriétaires ou au contraire aux seuls locataires des HLM. **Il faudrait permettre à chaque participant de devenir relais de l'information.**

Compter sur les initiatives

N'oublions pas les habitants qui participent quotidiennement à l'amélioration de leur quartier de manière informelle. N'oublions pas non plus la force des associations qui alimentent pour beaucoup le fonctionnement des dispositifs municipaux. **Est-ce qu'on donne suffisamment de place et de reconnaissance à ces initiatives ?**

On constate par exemple que les habitants qui renouvellent leur participation d'une année sur l'autre au CCB construisent ainsi une véritable caution sur la valeur du dispositif, pour les nouveaux arrivants.

à débattre pendant les Assises

I. Les Comités de Quartiers

Relier les Comités de Quartiers entre eux et au Conseil Consultatif Budgétaire

Le groupe de préparation des Assises propose de créer, une fois par an, un nouveau rendez vous. Il s'agit d'une soirée où tous les participants de chaque Comité de quartier et du CCB sont invités. Pendant cette réunion, on pourra s'informer des projets de chaque Comité et de la façon dont les autres quartiers ont géré leur enveloppe budgétaire. C'est en quelque sorte une réunion de présentation des orientations budgétaires de chaque quartier devant les participants du Conseil Consultatif Budgétaire. C'est aussi le lieu qui pourra réfléchir sur des projets inter-quartiers.

L'enveloppe budgétaire évoluée

L'enveloppe budgétaire pourrait répondre à des projets d'aménagement mais aussi à des projets de développement social.

Allonger la durée des réunions

Pour permettre davantage de débat, les réunions pourraient durer désormais deux heures.

Des sujets de société qui concernent tout le monde

Pour élargir les thèmes abordés par les Comités de Quartiers, chacun d'entre eux pourra organiser un débat de société de son choix chaque année. Ce sont les sujets d'ordre général, par exemple l'emploi, le logement, le croisement des cultures... Le Comité de Quartier organisateur invitera les participants des autres dispositifs, et le grand public. Si l'organisation le nécessite, le Comité de quartier pourra solliciter le financement d'intervenants extérieurs....

2. Le "Quid" de la Participation, quoi, qui, comment

Comme le "pense-pas-bête" du Conseil Consultatif Budgétaire, un document exhaustif présenterait l'ensemble des actions de participation, leurs objectifs, leur composition, leur fonctionnement, la manière de les rejoindre, les actions qu'elles ont déjà réalisées. Ce document sera diffusé à tous les participants, en particulier à tous les nouveaux venus.

Un texte de préparation sera mis en débat aux Assises qui auront ainsi pour objectif de finaliser ce "Quid".

3. Réorganiser les Visites de Quartiers

On pourrait améliorer la participation aux Visites de Quartiers, par un changement d'horaire, une annonce avec un plan des parcours, une présence active des membres du Comité de Participation du quartier,

avec un compte-rendu de ces "diagnostics en marchant", diffusé au moins au Comité de Quartier.

4. Une ouverture graduelle du Comité Consultatif Budgétaire

Il s'agit d'ouvrir au public le CCB après 4 ou 5 séances de fonctionnement permettant aux participants de s'être familiarisés avec le dispositif et son sujet.

Sans intervenir dans les débats, tous les Pontois pourraient y assister. On peut aussi imaginer des temps de levée de séance (à la manière des Conseils Municipaux) où le public peut participer aux discussions.

5. Créer un Comité de la Participation

C'est la principale proposition d'évolution proposée par le groupe de préparation des Assises. C'est une façon de créer un nouvel espace de participation qui puisse en permanence questionner le fonctionnement des différents lieux de débat et leur faire des propositions d'amélioration. Son originalité est qu'il n'est pas, comme un comité de pilotage, réservé aux professionnels ou aux élus, il est composé de participants, habitants, élus et professionnels de toutes les instances de participation de la ville.

Ses Objectifs :

Il s'agit d'une instance de pilotage coordonné de chaque dispositif. Il aura pour mission d'informer les autres dispositifs, de s'informer des autres dispositifs, et de proposer et préparer les orientations du semestre à venir.

Sa composition

Cette instance est constituée de représentants élus, professionnels et habitants de chaque dispositif. Nous proposons de réunir au minimum un élu, deux à cinq professionnels, cinq habitants par dispositif. Des représentants des différents organismes et associations qui interviennent dans les actions de la ville ou qui développent, de façon indépendante de l'action municipale, des processus participatifs seront aussi invités. Ainsi le Comité rassemble environ 50 personnes. Il se réunit trois fois par an.

Son fonctionnement

Chaque séance fonctionne en trois temps.

- Un premier temps en plénière durant lequel chaque dispositif fait une rapide synthèse de ses dernières actions.
- Un second temps se déroule en petits groupes: chaque dispositif travaille à son programme des prochains mois.
- Le dernier temps est une présentation en plénière des orientations futures de chaque dispositif, élaborées de cette manière.

Le Comité de la Participation est aussi l'instance responsable de la mobilisation

Chaque membre du Comité de la Participation est un relais pour l'information et la mobilisation de tous les Pontois. Il est donc attributaire des comptes-rendus et notes d'information de toutes les instances de participation et peut s'en servir pour communiquer dans ses réseaux ou sa proximité.

Un lieu de documentation et d'information organisé et animé par le Comité de la Participation pourrait s'ouvrir à la Maison de l'Habitant et servir de lieu ressource à ces messagers.

Enfin, un Comité de rédaction sera constitué à partir de volontaires participants au Comité de la Participation pour préparer les articles, les publications et les émissions de canal 9.

Une évaluation permanente

Le Comité de la Participation se réunit une fois par an pour travailler sur l'évaluation et l'évolution des dispositifs de participation et en rend compte au Conseil Municipal et aux Assises.

Il aura pour mission de remettre à jour le Quid de la participation en fonction des évolutions des dispositifs.

Il pourrait être ainsi le lieu d'un observatoire des engagements des actions proposées dans ces instances de participation, qui n'est pas un lieu de critique stérile mais un espace collectif constructif, de recherche de solutions pour améliorer les choses.

...

Ont participé à l'élaboration de ce livret

Liste à suivre

